



SUD Collectivités Territoriales de Saint-Herblain
2 rue de l'hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain

Monsieur le Maire
BP 50167
44802 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 20 avril 2020

Objet : Droits à récupération

Monsieur le Maire,

Nous sommes confrontés à une situation de responsabilité exceptionnelle à laquelle le syndicat SUD prend sa part. Nous répondrons présent au CHSCT exceptionnel qui se tiendra le mardi 28 avril à l'appel de l'Adjoint au personnel et Président par délégation des instances paritaires de la Ville de Saint-Herblain.

A l'instar des jours de congés posés ou de RTT perdus suite à votre décision, le syndicat SUD précise également être fermement opposé à la suppression des droits à récupération qui doivent être posés par les agents pendant la période de confinement. Il s'agit d'heures supplémentaires qu'ils ont effectuées avant le confinement. Les priver de les récupérer après cette période équivaldrait à les avoir fait travailler gratuitement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le bureau de SUD
Le Secrétaire de la section SUD CT Saint-Herblain

David JANNIN